

# COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

## SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2023

---

### PROCES-VERBAL

(procès-verbal adopté par délibération n°2024-1 du 31 mai 2024)

---

Le vendredi 8 décembre 2023 à 9 heures 45, au Palais des Papes d'Avignon, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence du représentant de M. PAPOUIN (au début), puis de M. SADDIER (réélu Président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée en début de séance).

*Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (118/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.*

**M. PAPOUIN** remercie les membres du Comité de bassin pour leur présence à cette réunion, délocalisée à Avignon. Il informe le comité que, Madame la Préfète BUCCIO ayant dû rester à Lyon en raison de la Fête des Lumières, le temps d'échange prévu avec les Préfets du bassin est reporté à la prochaine réunion du Comité qui se tiendra à Lyon.

Il procède ensuite à la lecture du discours préparé par la Préfète.

La préfète souligne l'engagement constant en faveur de l'eau de la part du Président sortant, M. SADDIER, et de l'ensemble des membres du comité de bassin. Cet engagement actif est d'autant plus louable que les membres du comité sont tous bénévoles. Or, la Préfète rappelle la complexité de la politique de l'eau, ainsi que l'expertise que ce Comité a développée au fil des années. Ce travail effectué par le Comité bénéficie à toute la collectivité de travail, outre à l'environnement.

La Préfète insiste ensuite sur l'importance de deux points de l'ordre du jour : l'adoption du plan de bassin d'adaptation au changement climatique, d'une part, le bilan hydrologique 2022-2023 de la DREAL, d'autre part.

Le plan de bassin, qui a fait l'objet d'un travail concerté, a été présenté à la réunion du Comité de bassin du 29 septembre 2023, puis complété, notamment par une cartographie des vulnérabilités liées à l'eau. Son objectif est de permettre des actions concrètes, pour que l'ensemble des acteurs locaux prennent conscience des enjeux et des risques liés à l'eau et identifient des solutions efficaces. Il a la spécificité d'intégrer les enjeux liés aux risques auxquels ce bassin est confronté. Il est donc important de le voter.

Quant au bilan de la DREAL, il concernera particulièrement les sécheresses et les crues qui ont touché certains territoires du bassin. Face à ces événements, parfois dramatiques, il devient vital de s'adapter aux effets du changement climatique.

La Préfète rappelle que les services de l'État sont aux côtés du Comité de bassin pour gérer les situations d'urgence et pour travailler sur des projets à long terme. Elle rappelle notamment les restrictions prises par les préfetures, qui contribuent à une gestion partagée de l'eau. C'est dans cette logique que sa feuille de route, cadrant l'action de l'ensemble des préfets du bassin pour 2030, déclinera le Plan eau dans chacun des départements. Les services de l'État sont également présents pour anticiper, prévoir, réparer et mettre en place les mesures de prévention sur le long terme. Face à ces catastrophes, la mobilisation collective permet d'avancer. La Préfète cite ici plusieurs exemples de catastrophes, dont en particulier la tempête Alex du 2 octobre 2020, dont Hervé PAUL est venu témoigner avec émotion. Un travail important a alors été accompli sur les territoires impactés des Alpes maritimes avec l'État, les collectivités, les opérateurs.

La Préfète insiste sur le besoin d'une mobilisation collective et coordonnée, avec l'ensemble des acteurs du territoire, comme condition pour réussir la transition écologique, qui est le défi du siècle. Une feuille de route régionale sur l'ensemble des sujets de la transition écologique (décarbonation, biodiversité, et évidemment eau) permettra de relever ces défis d'ici à 2030.

## **I. ÉLECTIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ RHÔNE-MEDITERRANEE**

### **1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT**

**M. PAPOUIN** rappelle les conditions de l'élection.

Seul M. SADDIER, Président sortant, présente sa candidature.

**M. SADDIER** dresse un bilan rapide du précédent mandat et de ses motivations.

En préambule, il salue et remercie l'ensemble des services de l'État, la Préfète, Laurent ROY et tous les membres du Comité de bassin. Il remercie aussi l'équipe organisatrice de la soirée et de la visite de la veille, qui ont permis des contacts et des échanges fructueux. Il préconise de renouveler ce type d'événement une fois par an.

Il souligne la nécessité de travailler en équipe et remercie particulièrement : le Directeur, les membres du Bureau du Comité de bassin, les deux Vice-présidents sortants, et M. PAUL, Vice-président du Conseil national de l'eau, pour leur aide précieuse dans la gestion de son précédent mandat. Il remercie aussi Mme MONTGINOUL, pour l'étude innovante de l'hydrologie du Rhône. Il salue enfin les membres des trois collèges : collège des usagers économiques, collège des usagers non économiques et collège des collectivités territoriales.

Si le mandat 2017-2020 fut celui de la résistance et de l'action pour continuer à exister, face à la baisse des redevances pour alimenter l'OFB, le mandat 2020-2023, a permis un gros travail :

- Avec le concours des autres comités de bassin, il a notamment conduit au Plan eau porté par le Président de la République. Le Bassin Rhône-Méditerranée, où le plan a été présenté, a été la locomotive de ce projet.
- 475 millions d'euros de subventions supplémentaires ont été obtenus, même s'il reste des débats en cours sur les redevances pour les financer.
- 66 postes vont être créés dans les agences en 2024.
- Le SDAGE a été voté, ce, à l'unanimité.
- Un PBACC très ambitieux a été conçu, à la suite d'un long dialogue, parfois complexe, entre les différentes parties.

Concernant les perspectives pour le mandat à venir :

- Le SDAGE et le PBACC doivent être mis en œuvre sous 3 ans. Étant désormais bien installé dans ses autres fonctions de président du Conseil départemental de Haute-Savoie, M. SADDIER sera davantage disponible pour le Comité de bassin que dans son précédent mandat pour y contribuer.
- La réforme des redevances et la GEMAPI.
- Le Comité scientifique devra aussi faire émerger le point de bascule sur le manque d'alimentation en eau par les glaciers. Le sujet est actuellement dramatique dans les Pyrénées-Orientales.
- Le Plan eau prévoit aussi un changement de braquet sur les eaux usées et 10 % d'économie d'eau sont attendus. Il faudra trouver des solutions pour mener ces actions.
- La question du stockage de l'eau, prévue dans le SDAGE, sera aussi au programme.

D'autres sujets alimenteront les débats pendant trois ans :

- Le Rhône comme fleuve de substitution potentielle.
- Les projets sportifs à préparer.
- Les projets d'EPR.
- Le projet de barrage du CNR sur un tronçon du Rhône.
- Le projet de collisionneur du CERN en Haute-Savoie et Ain.

M. SADDIER se dit confiant en l'avenir pour travailler sur ces sujets, avec des résultats positifs. Il souligne la culture de débat et de respect caractérisant ce Comité. La stratégie selon laquelle « Il faut parfois céder un peu de terrain si l'autre en cède » est peut-être la marque de toute la communauté de bassin.

En conclusion, si les membres du comité lui renouvellent leur confiance, M. SADDIER s'engage à s'investir pleinement dans ses fonctions, à être un point de relais à Paris et à Lyon, et à chercher les points de consensus et d'équilibre adaptés.

M. SADDIER est élu Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, par délibération n°2023-11, par 85 voix sur 90 suffrages exprimés, moins 5 bulletins blancs.

**M. SADDIER** remercie les participants et les assure qu'il mettra en œuvre les points précédemment énoncés en étroite collaboration avec le Conseil d'administration.

En réponse à une question, il donne une information concernant la nomination à venir du prochain directeur général de l'Agence de l'eau : une liste de trois candidats dûment présélectionnés est actuellement à l'étude par le ministre de l'Ecologie.

*M. SADDIER préside ensuite la séance.*

## **2. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS**

*Le collège des usagers non économiques propose la candidature de M. Jacques PULOU, Vice-président sortant du collège des usagers non économiques.*

*M. PULOU est élu à l'unanimité Vice-président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, au titre du 2ème collège des usagers non-économiques, par délibération n°2023-12.*

*Dans la continuité des mandats précédents, à l'unanimité, les membres du collège des usagers économiques proposent la candidature de M. BOUCHER au poste de Vice-président.*

M. BOUCHER est élu à l'unanimité Vice-président du comité de bassin Rhône-Méditerranée, au titre du 3ème collège des usagers économiques, par délibération n°2023-12.

## **II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2023-13.

### **III. DIVERSES ÉLECTIONS**

#### **1. ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**M. CHANTEPY** indique que Mme MARCO a été nommée par arrêté de la Préfète comme personne qualifiée, en remplacement de M. GUILLOT, et qu'il convient de procéder à la désignation du 11ème représentant au Conseil d'administration, qui doit être désigné par les deux collègues des usagers.

**Mme MARCO** explique qu'elle remplace M. GUILLOT dans ses fonctions de directeur d'EDF Drôme Méditerranée et comme directrice de la délégation de bassin Rhône Méditerranée. Elle se présente en rappelant qu'elle a travaillé chez EDF, dans différentes fonctions, notamment en lien avec l'eau (à EDF Hydro-Méditerranée) pendant 19 ans.

*Mme MARCO est élue au Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, au titre de personne qualifiée, en remplacement de M. Hervé GUILLOT, par délibération n°2023-14.*

#### **2. ÉLECTION AU BUREAU**

**M. SADDIER** explique qu'il s'agit de pourvoir le siège qui était également occupé par M. GUILLOT.

*La candidature de Mme MARCO est donc également proposée.*

*Mme MARCO est désignée au Bureau du Comité de bassin au titre du collège mentionné au 2 bis de l'article L213-8 (collège des usagers économiques), par délibération n°2023-15, en remplacement de M. Hervé GUILLOT.*

#### **3. ÉLECTION A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX NATURELS (CRMNa)**

**M. CHANTEPY** explique que deux postes sont vacants aux sièges précédemment occupés par Mme DEPALLENS, conseillère départementale du Var, et M. GUILLOT. La remplaçante de Mme DEPALLENS au Conseil départemental du Var n'étant pas en mesure d'assister aux réunions annuelles, d'autres candidatures seraient bienvenues.

**Mme CHAUDOIR**, maire de la commune de Portiragnes dans l'Hérault, vice-présidente de l'EPTB Orb, présente sa candidature en remplacement de Mme DEPALLENS.

Sont élus, au 4ème collège de la Commission relative aux milieux naturels pour le bassin Rhône-Méditerranée, par délibération n°2023-16 :

- au titre du collège des élus du Comité de bassin, Mme CHAUDOIR, en remplacement de Mme DEPALLENS.
- au titre du collège des usagers non économiques du Comité de bassin, Mme MARCO, en remplacement de M. GUILLOT.

**M. CHANTEPY** explique qu'une dernière désignation concerne la Commission des milieux naturels aquatiques. Le comité régional de la biodiversité Bourgogne-Franche Comté a proposé la candidature de M. Patrice NOTTEGHEM, en remplacement de M. CARTERON.

- au titre du comité régional de la biodiversité Bourgogne-Franche Comté (membre extérieur au Comité de bassin), M. NOTTEGHEM est élu à l'unanimité, en remplacement de M. CARTERON, par délibération n°2023-16.

#### **IV. AVIS CONFORME DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE SUR LA MODIFICATION DE L'ÉNONCÉ DU 11E PROGRAMME**

**M. SADDIER** explique que, le 6 décembre 2023, à l'issue d'une réunion avec les instances agricoles nationales, la Première ministre a suspendu le processus d'accord trouvé avec les agriculteurs pour le financement du plan eau. Sur la forme, regrettable, cette nouvelle a été annoncée par voie de presse. Sur le fond, cet accord, concernant notamment la création d'un fonds hydraulique en échange d'une plus forte contribution des agriculteurs aux recettes de l'Agence, avait été trouvé à l'issue de 18 mois de débats intenses au sein des différentes instances. Le compromis finalement trouvé avait fait l'objet d'une délibération votée à l'unanimité par le Bureau du Comité de bassin, et adoptée par le Conseil d'administration. Ce travail avait aussi impliqué les sept Comités de bassin.

M. SADDIER informe cependant les élus que la Première ministre, qu'il remercie pour ces informations, a seulement suspendu la démarche : il faut que, d'ici à 2025, chacun se mette d'accord sur une progressivité de l'application de nouvelles redevances qui seront payées par le monde agricole. C'est la condition de création du fonds hydraulique, également en suspens. Par ailleurs, la Première ministre s'est engagée à recevoir très prochainement les sept Présidents de Comités de bassin.

À la suite de ces événements, et après discussion avec la Direction de l'agence et les membres du Comité de bassin, M. SADDIER propose donc de voter, avant de voter la délibération d'avis conforme dont les termes ne peuvent être modifiés, une motion stipulant que le Comité de bassin « demande expressément au Conseil d'administration de ne pas prévoir la mise en place du fonds hydraulique agricole tant que la situation n'a pas été clarifiée ».

Enfin, il rappelle que si l'Agence de l'eau travaille avec le ministère de l'Agriculture, elle relève, et se battra toujours pour relever, du ministère de l'Environnement.

**M. CHANTEPY** précise que la révision du programme votée par le Conseil d'administration le 24 octobre 2023 et soumise à l'avis conforme du Comité de bassin prévoyait la mise en place de 65 millions d'euros d'aides supplémentaires pour favoriser les économies d'eau et au bénéfice de l'ensemble des usagers, notamment des collectivités. Cette révision du programme comprenait aussi l'augmentation du domaine 0, concernant le fonctionnement de l'Agence, et la mise en place du fonds hydraulique agricole tel qu'il était prévu dans les annonces du Plan eau. Il est proposé que le Conseil d'administration ne mette pas en place le financement du fonds hydraulique agricole lors du vote du budget de l'agence prévu le 14 décembre, conformément à la demande exprimée par le comité de bassin. Il précise que l'abondement de ce fonds restera possible dans le cadre du vote d'un budget rectificatif courant 2024, si les conditions politiques sont réunies.

**M. BONNETAIN** préconise de rester soudé et d'éviter les conflits d'usage, parce que les enjeux – importants face au réchauffement climatique – sont communs. Il encourage à voter la révision du programme à l'unanimité, comme l'a été le SDAGE, mais aussi la motion proposée. Il s'engage à voter cette motion.

**M. FAURE** rappelle qu'une recette d'environ 47 millions d'euros était attendue de la part des agriculteurs, en échange du fonds hydraulique (représentant un budget d'environ 30 millions d'euros). Il rappelle tout le travail effectué avec les agriculteurs du bassin et dit la déception des consommateurs de la CLCV. Il se dit a priori d'accord sur la motion consistant à différer l'application du fonds hydraulique, jusqu'à ce qu'un nouvel accord, acceptable pour les consommateurs, soit trouvé.

**M. ROYANNEZ** explique que les efforts réalisés et les accords trouvés (sur les redevances de prélèvement 2024 pour 2025) ne sont pas remis en cause, ni par la Première ministre ni par les instances agricoles nationales. Ce sont les prélèvements en 2025 pour le budget 2026, basés sur le projet de loi de financement, qui sont inacceptables, parce qu'ils impliquent des augmentations de 400 à 900 % pour l'eau, selon les secteurs. Ce point devra donc être redébatu. M. ROYANNEZ se dit d'accord pour reporter l'alimentation du fonds hydraulique agricole, en l'attente des discussions et des textes officiels à venir.

**M. PAUL** regrette que de longues négociations aient ainsi été balayées. Il rappelle que c'est la contribution générale de l'Agence, pas seulement celle du monde agricole, qui permet de développer l'aide au monde agricole. Par ailleurs, ce sont les usagers domestiques du bassin qui payent les redevances d'eau les plus importantes en France. Pour la FNCCR, il est donc exclu de pallier les recettes agricoles manquantes par la contribution des usagers domestiques. Il conviendrait aussi de revoir le niveau des aides au monde agricole, pour tenir compte de la baisse de ces recettes.

**Mme BLATRIX** déplore ce qui s'est passé, en invoquant le principe d'état de droit. Elle regrette également qu'une telle information soit parvenue au Comité via la presse. Elle s'étonne aussi de démarches effectuées directement auprès du gouvernement. Tout cela lui semble anormal, au regard du fonctionnement des institutions concernées. Elle propose donc que la motion qui sera soumise au Conseil d'administration comprenne une phrase supplémentaire stipulant le regret du Comité sur la méthode.

**Mme BERNARDIN-PASQUET** préconise d'ajouter à la motion que le projet de fonds hydraulique est suspendu « tant qu'un nouvel équilibre entre recettes et dépenses n'est pas trouvé ».

**M. JEAMBAR** rappelle combien il avait été difficile d'obtenir un consensus sur le budget actuel. Il rapporte la crainte des industriels et des hydroélectriciens que le manque à gagner se reporte sur eux. Enfin, il indique son accord à propos de la motion proposée.

**M. PULOU** rapporte le ressentiment des usagers non économiques, sur les questions de forme, également au motif d'antécédents (amendement avant le vote du SDAGE, Varenne de l'eau). Sur le fond, les usagers domestiques espéraient enfin un rééquilibrage à leur profit : il était nécessaire au regard de la part déterminante de leur contribution. Le report de ces redevances agricoles leur paraît inacceptable. D'autant plus que les collectivités locales seront obligées d'engager des financements pour rendre potable l'eau, à cause des nouveaux polluants. Cette logique du pollué payeur est intolérable. 17 millions d'euros disparaissent des budgets. Et les usagers non économiques ne sont pas d'accord pour payer l'irrigation. Même s'ils tiennent en haute estime les agriculteurs qui nourrissent la France, ils ont aussi des droits, notamment sur la qualité de l'eau qu'ils payent et consomment, sur la démarche qualité et sur le respect de l'environnement. Néanmoins, pour tenter de coconstruire encore, le collège des usagers non économiques votera sans doute aussi la motion proposée par le Président. Cependant, cela ne signifie pas que les usagers domestiques accepteront de contribuer davantage aux recettes. Le plafond est atteint. Cette motion constituera donc un avertissement sérieux.

**M. BOUCHER** indique qu'il paraît important de voter la motion. Ensuite, tout se jouera au niveau du Conseil d'administration. Il faudra rester vigilant pour que les solutions proposées tiennent compte aussi de l'effort très important fourni par les industriels (soumis à l'effet des taux planchers de redevance, qui n'ont pas été supprimés pour les acteurs industriels).

**M. DESBRUS** précise que le rendez-vous demandé à la Première ministre émane du syndicat majoritaire FNSEA et ne représente pas l'ensemble du monde agricole.

**Mme LORENZI** préconise de voter d'abord la motion préalable.

**M. SADDIER** procède au vote. La motion est mise au vote, en ces termes :

*« Tout en regrettant la décision unilatérale récemment prise par le Gouvernement, le Comité de bassin demande expressément au Conseil d'administration, dans le cadre du budget initial 2024 qu'il doit voter, à titre conservatoire, de ne pas prévoir la mise en place du financement du fonds hydraulique agricole, dans l'attente des précisions qui devront être apportées par le gouvernement ».*

*La motion est approuvée à l'unanimité, par délibération n°2023-17.*

*Vu la motion préalable adoptée à l'unanimité, la modification de l'énoncé du 11<sup>e</sup> programme est approuvée à l'unanimité, par délibération n°2023-18*

## **V. REVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PBACC) RHÔNE-MEDITERRANEE**

**Mme MICHAUX** présente un document relatif à ce point, projeté en séance.

Le plan de bassin d'adaptation du changement climatique est soumis au vote après deux ans de travail. Il contient un bilan actualisé des connaissances, des effets du changement climatique sur les ressources en eau, qui montre l'urgence à agir. En effet, le climat a déjà changé et impacte fortement les ressources en eau du bassin (sols asséchés de 18 % à 37 % et perte de 15 % des débits du Rhône, actuellement). Ce plan vise donc à engager une mobilisation collective pour agir massivement sur l'ensemble des territoires. Il propose une stratégie pour engager des solutions à la hauteur des enjeux, en lien avec le Plan eau.

La stratégie du plan de bassin s'appuie sur six incontournables : s'adapter en consommant moins d'eau, préserver et restaurer les écosystèmes, capter et infiltrer l'eau dans les sols, appeler des plans d'action locaux concertés entre les usagers, planifier les solutions de demain, et poursuivre les efforts engagés avec le SDAGE et le PGRI.

Le Plan identifie cinq enjeux majeurs auxquels s'adapter dans le domaine de l'eau face au changement climatique : la baisse de la disponibilité en eau, la perte de biodiversité, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité de l'eau et l'amplification des risques naturels.

Un panier de solutions propose des réponses spécifiques à chacun des enjeux et complémentaires, engageant l'ensemble des usagers de l'eau (domestiques, agriculture, industrie). Il repose aussi sur un diagnostic cartographié de vulnérabilité des territoires (ou de sensibilité au changement climatique), également nouveau. Des cartes, précises, émergent des enseignements importants sur la grande vulnérabilité à l'assèchement des sols dans la très grande majorité des territoires de notre bassin. Ce point démontre la nécessité d'engager des démarches de partage de l'eau, notamment au regard des tensions qui vont s'accroître du fait du manque de disponibilité en eau. On note aussi la détérioration de la qualité des eaux et la perte de biodiversité aquatique. La partie sud du bassin cumule les vulnérabilités : perte de disponibilité en eau accrue, tensions émergentes, perte de biodiversité, détérioration de la qualité de l'eau et amplification des risques naturels.

Ce diagnostic invite donc à mobiliser l'ensemble des actions du panier de solutions qui sont proposés dans le plan. Les 30 défis identifiés à l'échelle du bassin permettront de suivre l'avancement de l'action. Le plan est également disponible sur le site [rhone-mediterranee.eaudefrance.fr](http://rhone-mediterranee.eaudefrance.fr), pour tous les territoires, avec des fiches de diagnostic sur la vulnérabilité des sous-bassins.

**M. BOUCHER** souhaite connaître le degré de précision des cartes de vulnérabilité disponibles en ligne.

**M. MICHAUX** répond que l'échelle sera celle des sous-bassins, sachant toutefois que le PBACC fournit déjà un diagnostic. Ces données pourront, au besoin, être remobilisées et utiles à des échelles régionales.

**M. FAURE** indique que les consommateurs de la CLCV s'interrogent sur les conséquences du changement climatique sur la qualité de l'eau. Du fait de la réduction de la ressource, les polluants seront-ils suffisamment dilués et l'eau restera-t-elle potable, en respect de la nouvelle réglementation européenne ?

**M. BONNETAIN** souligne l'importance de s'appropriier collectivement les solutions proposées. Pour cela, il insiste sur le besoin de formation des élus, des usagers et des acteurs socio-économiques, sur le plan national également.

**M. SADDIER** assure qu'au vu de la gravité et de l'actualité des sujets, le problème de l'eau ne concernera plus seulement les spécialistes. Par ailleurs, le défi 26 concerne la formation des élus, des techniciens, des services de l'État, etc., d'ici à 2025.

**Mme CUVEREAUX** s'enquiert de la valeur du plan au niveau juridique, ainsi que des relais disponibles pour que le plan soit contraignant.

**M. MICHAUX** indique que ce plan stratégique du comité de bassin n'a pas de valeur réglementaire, mais qu'il engage tous les usagers de l'eau, avec au premier plan les décideurs.

**M. SADDIER** ajoute que ce plan est aussi une composante du SDAGE et que toutes les actions menées doivent, réglementairement, être compatibles avec le SDAGE.

**M. PULOU** rappelle aussi l'engagement de la Préfète de région à soutenir le PBACC auprès de l'Etat.

**M. BOUCHER** demande si les projets ICPE tiendront compte des cartes de vulnérabilité.

**M. PAPOUIN** rappelle la déclinaison du Plan eau, communiqué à tous les préfets du bassin. Les ICPE sont incités à prendre en compte l'évolution du changement climatique. Cette démarche a notamment été portée fortement par la Préfète en région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle a également lancé une démarche autour de la sobriété hydrique incluant tous les acteurs socio-économiques. Ce type d'initiative localisée essaime progressivement dans les autres régions. Elle vise à créer un cercle vertueux pour prendre en compte les effets de la moindre disponibilité en eau.

**M. PATIN** demande si l'Agence peut donner au Plan une valeur juridique interne, pour les aides qu'elle pourrait apporter.

**M. SADDIER** rappelle que le 12<sup>e</sup> programme tiendra compte des travaux du Comité de bassin.

**M. CHANTEPY** confirme que les délibérations qui seront adoptées par le CA sur le 12<sup>e</sup> programme prendront en compte le PBACC. Or, les délibérations du CA guident l'instruction des aides.

**Mme LORENZI** regrette l'absence des milieux marins, pourtant vastes, dans la cartographie présentée. Elle rappelle que l'eau coule dans la mer et souligne la diversité des impacts concernant les milieux marins. Elle préconise de prendre en compte ces spécificités.

**M. SADDIER** reconnaît que l'exutoire de toutes les actions, bonnes ou mauvaises, est la mer Méditerranée et que l'importance des milieux marins n'est pas assez explicitement formulée dans le Plan. Or avec le débat sur l'éolien en mer, les Comités de bassin sont désormais compétents sur la zone des océans et mer. Il relève toutefois que les défis 13 et 14 concernent la mer.

**M. PERON**, représentant de la DIRM, précise que la compétence de l'Agence de l'eau en mer s'étend au large jusqu'à 380 km (et 20 km pour les eaux territoriales). Par ailleurs, un document stratégique existe pour la mer Méditerranée, validé en avril 2022, qui correspond au SDAGE, mais pour la mer. Les deux outils doivent s'articuler parfaitement pour assurer une meilleure interface terre-mer.

*La révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée est adoptée par délibération n°2023-19, moins 1 abstention.*

## **VI. RÉSUMÉ DE L'ANNÉE HYDROLOGIQUE 2022-2023 SUR LE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE**

**M. PITRAT** présente un document relatif à ce point, projeté en séance. Le bilan de l'année hydrologique commence en août 2022 et s'achève en septembre 2023. Le retour d'expérience sur la sécheresse, qui s'est prolongée cette année – certains départements sont encore en situation de crise – sera effectué lors de la prochaine réunion du Comité de bassin.

Après le sévère étiage 2022, l'automne 2022 a mal commencé, avec une pluviométrie très faible. Le déficit pluviométrique est très marqué sur les littoraux de PACA et d'Occitanie. Les nappes phréatiques ont continué à se vidanger, bien que les besoins aient diminué. Excepté dans les Alpes du Nord, les écoulements étaient largement inférieurs aux normales de saison.

L'hiver a aussi commencé dans de mauvaises conditions, avec un début très doux, marqué par des records de température hivernaux. Ensuite, un anticyclone s'est bloqué sur la France en provoquant une période de 32 jours sans pluie – autre record historique. Cette conjoncture s'est répercutée sur la recharge des nappes inertielles, très faible, notamment dans le couloir Rhône-Saône. En fin d'hiver, le déficit pluviométrique s'est maintenu sur les littoraux. Cela a impacté négativement l'humidité des sols, devenus très secs. Les enneigements ont été assez faibles, inférieurs à la moyenne dans les Alpes et les Pyrénées. Les Alpes du Nord ont connu des écoulements plus faibles que d'ordinaire.

Au printemps, relativement arrosé, la situation s'est sensiblement améliorée, notamment au centre du bassin et en Provence. En revanche, les nappes, notamment inertielles, ne se sont pas bien remplies. Le déficit d'humidité des sols étant corrélé à la pluviométrie, les sols restent très secs sur le littoral et pas forcément très humides dans le reste du bassin. L'enneigement a heureusement repris de la vigueur dans les Alpes et permis d'avoir une réserve en eau utile, qui a beaucoup aidé le bassin, notamment sa partie sud. En revanche, il est resté déficitaire dans les Pyrénées.

L'été 2022 a été le quatrième été le plus chaud en France. Certains départements ont connu plus d'un mois de canicule. Le déficit pluviométrique s'est aggravé sur une grande partie du bassin, sauf dans le centre des Alpes, relativement bien arrosé. La sécheresse s'est étendue au niveau du Massif central. Les nappes ont continué à se vidanger. Très peu de cours d'eau avaient des débits normaux.

Le début de l'automne a été très doux, mais la pluviométrie s'est améliorée à partir de mi-octobre, de la Provence jusqu'au nord du bassin. D'autres secteurs littoraux sont restés très déficitaires. Avec la pluie, les sols très secs ont favorisé le ruissellement, pas la recharge des nappes. Ces nappes ne retrouvent pas des niveaux normaux, même si leur vidange commence à se stabiliser du fait des moindres besoins.

La photographie hydrologique de l'année (d'août 2022 à septembre 2023) montre un cumul du déficit pluviométrique, dans tous les secteurs du bassin, sauf à quelques endroits des Alpes du Nord. Les déficits moyennés sur un an se situent entre 25 et 50 % – taux très élevé. En septembre 2023, la situation était meilleure qu'en 2022, mais en novembre encore, les niveaux de restriction restaient tout de même élevés. 6 départements ont des sous-bassins en crise, encore aujourd'hui, en décembre, malgré les belles pluies.

Au niveau des eaux de surface et des eaux souterraines, la période s'annonce critique. Si on n'arrive pas à recharger les nappes, notamment les nappes inertielles, on basculera rapidement sur des restrictions. Les Pyrénées orientales ne sont pas sorties des restrictions depuis 18 mois. La situation du bassin n'est donc pas très favorable. Un effort d'information a été fait. Un site VIGI EAU permet aux usagers de se géolocaliser et de connaître les restrictions les concernant. Cet outil de sensibilisation favorise aussi l'application des restrictions.

D'après les observations de l'OFB, en septembre, un quart des 743 stations sont asséchées et un tiers des cours d'eau présentent des écoulements insuffisants. Et la situation est extrêmement critique sur le littoral. La situation est beaucoup plus dégradée qu'en 2022 dans certains secteurs (Pyrénées-Orientales, mais aussi Var et Vaucluse). 2023 apparaît comme étant la deuxième année de sécheresse la plus sévère sur le bassin, après 2022 et depuis que des observations sont faites (2011). Au regard des années précédentes, le bassin est entré dans une phase de sécheresse beaucoup plus importante que par le passé (jusqu'en 2016).

**M. SADDIER** indique espérer que la situation s'améliore : les nappes n'ont pas encore forcément répondu aux récentes pluies. L'Hérault, et surtout les Pyrénées-Orientales et l'Aude, où il ne pleut toujours pas (après 6 années continues de déficit), restent problématiques.

En fin de séance, le Président rend hommage au travail accompli par le précédent préfet, M. MAILHOS, pour la cause de l'eau, avec l'Agence.

Il préconise de prévoir de délocaliser une séance du CB par an dans des lieux emblématiques du bassin (comme pour ce jour au Palais des Papes d'Avignon), en prévoyant une soirée ou visite la veille en soirée.

Enfin, il remercie les membres du comité pour leur participation et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance.

*La séance est levée à 12 heures 30.*

# SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 8 DECEMBRE 2023

## LISTE DE PRÉSENCE

**118/165** (77 présents et 41 pouvoirs)

**Collège ÉLUS** (66 représentants)  
35 voix (22 présents et 13 mandats)

### Membres présents du collège des élus :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs
- Mme BONILLA Claudine, adjointe au maire de Chambéry
- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- Mme CHAUDOIR Gwendoline, Vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. D'ETTORE Gilles, maire d'Agde
- M. FOREL Bruno, président de l'EPTB Arve
- M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons
- Mme JUSTE Christine, adjointe au maire de Marseille
- Mme LANGEVINE Agnès, vice-présidente du conseil régional Occitanie
- Mme LOTTE Catherine, maire de Brussieu
- Mme MARTIN Bénédicte, vice-présidente du conseil régional PACA
- Mme NOGUIER Bérengère, vice-président du conseil départemental du Gard
- M. PAUL Hervé, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes-Alpes
- Mme PHILIP Patricia, maire de Fontaine de Vaucluse (84)
- Mme PRIGENT Perrine, conseillère municipale déléguée à la Ville de Marseille (13)
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Mme TRAMONTIN Céline, présidente du SYMCRAU
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE du SAGE de la Siagne, maire de Grasse
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance

### Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- M. AMRANE Olivier, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme BICAIS Nathalie, Maire de la Seyne sur mer, a donné pouvoir à M. Martial SADDIER
- Mme COUTHERUT Sylvie, conseillère départementale de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon, a donné pouvoir à M. Pascal BONNETAIN
- M. CRAUSTE Robert, maire du Grau du Roi, a donné pouvoir à Mme Bérengère NOGUIER
- M. CURTAUD Patrick, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS
- Mme MOUTON Marie-Pierre, présidente du conseil départemental de la Drôme, a donné pouvoir à M. Bruno FOREL
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles, a donné pouvoir M. Bruno FOREL
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline
- M. PELLET Yvon, vice-président du conseil départemental de l'Hérault, a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS
- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Gilles D'ETTORE
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole, a donné pouvoir à M. Hervé PAUL
- M. COSSIAUX Bruno, personne qualifiée du collège des usagers non-économiques du CB (batelier), a donné pouvoir à M. Hervé PAUL

**Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)**  
*27 voix (20 présents et 7 mandats)*

**Membres présents du collège des usagers non-économiques :**

- Mme BERNARDIN-PASQUET Annick, membre de FNE Bourgogne
- Mme BLATRIX Cécile, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPPMA de la Drôme
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- M. COURSAT Jean-Pierre, Administrateur de la fédération des chasseurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Mme CUVEREAUX, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- M. FORESTIER Nicolas, membre d'ASSECO CFTD
- Mme GALLIN-MARTEL Claude, directrice de la FDPPMA de l'Ardèche
- M. GUIRAUD Jacques, membre d'UFC Que Choisir de la région PACA
- Mme LORENZI Frédérique, membre de FNE PACA
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
- M. PULOU Jacques, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes
- M. ROSSI Luc, président de la FDPPMA des Bouches du Rhône
- M. ROUSTAN Claude, président de la FDPPMA des Alpes de Haute-Provence
- Mme ROUSTANT Martine, secrétaire de la FDPPMA de la Drôme
- Mme SAVELLI Christelle, membre de la Fédération régionale des chasseurs de PACA

**Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :**

- Mme BASCOUL Simone, membre de CLCV Occitanie, a donné pouvoir à M. Jean-Louis FAURE
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre de l'UNAF -URAF Bourgogne-Franche-Comté, a donné pouvoir à M. Jacques PULOU
- Mme LALET Julie, juriste à la FDPPMA de Haute-Savoie, a donné pouvoir à M. Christian BRELY
- Mme MARAIS Julie, représentant la FDPPMA du Gard, a donné pouvoir à M. Claude ROUSTAN
- M. POUPET Jean-Christophe, responsable du bureau éco régional Alpes de WWF Lyon, a donné pouvoir à Mme Frédérique LORENZI
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée, a donné pouvoir à Mme Frédérique LORENZI

**Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)**  
*28 voix (22 présents et 6 mandats)*

**Membres présents du collège des usagers économiques :**

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambro Industries
- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur d'Eiffage
- Mme CUBADDA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH)
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. DIVET Eric, directeur CNR
- Mme DUPEUBLE Caroline, directrice régionale de Suez eau France
- Mme ENRICI Marie-Hélène, environnement expert à Rhodia opération
- M. GRAVIER Eric, directeur des Papeteries Gemdoub
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- Mme HECTOR Marie-Pascale, responsable environnement chez Arkema – Centre de production de St Alban
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. LEVEQUE Patrick, président de la chambre départementale d'agriculture des Bouches du Rhône
- M. LIBERTI Manuel, membre du CRPMEM Occitanie, marin-pêcheur
- Mme MARCO Stéphanie, directrice EDF-unité hydro Méditerranée
- M. MOREAU Benoît, directeur du développement Sté Canal de Provence
- M. PAYAN Jacques, membre de l'union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

**Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :**

- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. Benoit BOUCHER
- M. DESTAINVILLE Dominique, ingénieur conseil indépendant, a donné pouvoir à Mme Nerte DE MAULÉON DE BRUYÈRE
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme Nerte DE MAULÉON DE BRUYÈRE
- Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice régionale PACA de Suez-Eau-France, a donné pouvoir à M. MOREAU Benoît
- Mme ROUSSIN Sandrine, vice-présidente de la chambre d'agriculture de la Drôme, a donné pouvoir à M. ROYANNEZ Jean-Pierre

**Collège ÉTAT (33 représentants)**  
**28 voix (13 présents et 15 mandats)**

**Représentants présents du collège de l'État :**

- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Matthieu PAPOUIN
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DREAL PACA est représenté par Mme BAZERGUES
- Le Commissariat à l'aménagement des Alpes est représenté par M. CONTEAU
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- Le directeur de la DRAAF Occitanie est représenté par M. Laurent JOUNIN
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DIRM Méditerranée est représenté par M. Stéphane PERON
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- Le président du directoire du Grand port maritime de Marseille est représenté par Mme Amande LUCIANI
- Le directeur général de l'Office français de la biodiversité est représenté par M. Jacques DUMEZ
- Le directeur du CEREMA est représenté par Mme Séverine BOURGEOIS, directrice Auvergne-Rhône-Alpes

**Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :**

- *La préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète coordonnatrice de Bassin, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet maritime pour la Méditerranée a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur du Parc national de Port Cros a donné pouvoir à l'adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Le directeur de la DREAL Grand-Est a donné pouvoir à la DREAL Occitanie*
- *Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Occitanie*
- *Le directeur général du BRGM a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée*
- *Le directeur de l'Office national des forêts a donné pouvoir à la DIRM Méditerranée*
- *Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir à l'OFB*
- *Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à l'OFB*
- *Le directeur général de VNF a donné pouvoir au CEREMA*
- *Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a donné pouvoir au CEREMA*
- *Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes*

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE**

**M. Nicolas CHANTEPY**, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

**M. Pierre-Edouard GUILLAIN**, commissaire du Gouvernement

**Mme Marielle MONTGINOUL**, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée